

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 19 JANVIER 2021

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : Mme CANNARD Sophie, Mme DUPRÉ Amandine.
- ✓ Date des convocations : 12/01/2021
- ✓ Secrétaire : M. Paul CHAGNARD

➤ Le compte-rendu en date du 15/12/2020 a été validé à l'unanimité.

ETAT DES RESTES A RÉALISER : M. le Maire présente les projets d'investissement validés dans l'année 2020, qui ne sont pas terminés au 01/01/2021, et qu'il est possible de reporter au budget 2021. Ainsi, les sommes à inscrire sur l'état des restes à réaliser sont :

- TRAVAUX AMÉLIORATION THERMIQUE « salle & mairie » : **compte 231 : OPE 42 = 8 143.91 €**

DEFENSE INCENDIE :

- Le cabinet de géomètres ABCD effectuera le bornage du terrain acheté à M. Sandelion mercredi 27 janvier 2021 à 13 h 00, en présence d'un élu et de tous les propriétaires riverains.
- Les travaux peuvent commencer car le conseil départemental nous a autorisé car le dossier de demande de subvention est complet. Le montant de la subvention sera notifié prochainement.
- Il est précisé que la commune achète le terrain avec les acacias. Il sera donc nécessaire de trouver une personne intéressée pour les acheter et les couper.

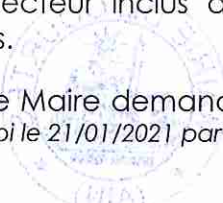
CA3B « délégué PDIPR » : M. le Maire donne lecture d'un courrier de la CA3B qui souhaite remettre à jour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée « PDIPR », sur le territoire de la communauté d'agglomération. L'objectif est de faire coïncider la politique de la randonnée avec le développement touristique. Il est demandé à chaque commune de désigner un référent.

- M. Philippe RAVISSE se porte volontaire pour être le référent pour la commune de Courtes.

GEMAPI « comité de pilotage du bassin de la Seille » : M. le Maire a assisté à la 1^{ère} réunion, mais pour les réunions à venir, M. Mickaël GRANGE prendra le relais.

La CA3B est compétente en matière de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) sur tout son périmètre depuis le 1^{er} janvier 2018, en lieu et place de ses communes membres. Elle a transféré cette compétence aux différents syndicats de rivières présents sur le territoire, et reste la structure gestionnaire pour les secteurs dépourvus de syndicats, à savoir le secteur inclus dans le bassin versant de la Seille, qui concerne tout ou partie des communes.

- M. le Maire demande que chaque élu soit destinataire du powerpoint suite à cette réunion (envoi le 21/01/2021 par mail).



- Un état de lieux des travaux à prévoir devra être effectué afin de pouvoir renseigner le questionnaire sur internet pour la prochaine réunion, afin de poursuivre les projets en cours et d'assurer une bonne gestion des rivières et cours d'eau.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021 : M. le Maire expose les principaux projets qui seront à inscrire au budget 2021 :

- La défense incendie,
- Le cheminement piéton « la Croisée »,
- Le lotissement.

Il rappelle également que la commune a l'obligation de mettre sa carte communale en conformité avec le SCOT dans les années à venir (notamment pour le développement de l'habitat)

- Des renseignements seront pris pour savoir s'il est plus judicieux de modifier la carte communale ou élaborer un PLU.

DIVERS :

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de la future association « AVENIR & TRADITION EN BRESSE » qui envisage d'organiser le fête du vincuit (ainsi que d'autres manifestations plus tard). Afin de constituer le bureau de cette association, tous les élus de l'ex-canton de St Trivier de Courtes sont conviés à une réunion le samedi 31/01/2021 à St Nizier le Bouchoux. Mrs Pallegoix et Chagnard seront présents.
- M. Paul CHAGNARD donne quelques informations sur le projet de la « ferme de la Forêt » suite à la réunion du comité de pilotage.
- Habitation PEYROLIER / MACCARD : M. le Maire fait état au conseil municipal des informations données par M. Peyrollier et son conseil juridique.
Il souligne que si les travaux minimum ont été effectués par les propriétaires il y a quelques mois, l'état général du bâtiment est préoccupant d'autant qu'il est situé en plein carrefour RD2/RD2b, et la cour qui avait été créée par les propriétaires est maintenant un vaste dépotoir. Il souligne également que des riverains l'interpellent régulièrement pour savoir pourquoi la commune ne fait rien, alors qu'il existe une déchetterie vers laquelle les propriétaires ne se rendent visiblement jamais pour porter leurs déchets, que leurs interrogations portent sur la santé du chien qui est attaché à sa niche et sur l'état de délabrement invraisemblable du bâtiment d'habitation. Il rappelle également qu'à sa connaissance, les propriétaires n'ont toujours pas fait leur raccordement au réseau collectif d'assainissement, comme la loi le prévoit.
Cette situation dure depuis le mandat précédent, elle ne peut pas rester en l'état. Il est décidé de solliciter les conseils d'un service juridique spécialisé, l'EPF01, auquel la commune adhère via la CA3B.
Contact sera également pris avec les propriétaires.
- Prochaine réunion : vendredi 26 février 2021 à 18 h 30.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

